



ACCES LIBRE

BIMESTRIEL DU HANDICAP

NOVEMBRE/ DECEMBRE 2007

N° 12

Coordination Municipale du Handicap – Aubervilliers

EDITORIAL

Sommaire :

- p.2 Vacances, rien ne sert de courir, il faut partir à point....
- p.2 Pour une mobilité de tous les jours, un service adapté
- p.3 Une maison pour le bien-être et la santé
- p.3 Une commission annuelle au service de l'accessibilité des personnes handicapées
- p.4 Le quad rugby

Dans ce numéro :	
Vacances adaptées, de printemps, d'été... - C'est maintenant !	p. 2
Pam, pam, pam, pam 93 - le service d'aide à la mobilité	P 2
Bien être et santé - prendre soin de soi et des autres à Aubervilliers	p. 3
Accessibilité - une commission communale	p. 3
Albertisportif - Le quad rugby	p. 4

Il est profondément injuste que des enfants handicapés soient obligés de subir de longs temps de trajets pour se rendre dans un établissement scolaire en mesure de les accueillir ? Il est tout aussi injuste que ces enfants ne soient scolarisés qu'à temps partiel, voire très partiel ?

Depuis la rentrée 2006, la loi réaffirme que, tout enfant, quel que soit son handicap, doit pouvoir être accueilli dans l'école la plus proche de son domicile.

Nous comptons sur le territoire de la commune, 29 écoles maternelles et élémentaires. Hormis les deux écoles maternelles « Anne Sylvestre » et « Angéla Davis », inaugurées lors des deux précédentes rentrées scolaires, aucune n'est totalement accessible et l'obligation qui est faite aux communes de les rendre accessibles, d'ici à 2016, comme d'ailleurs tous les établissements recevant du public, ne sera pas une mince affaire. Les bâtiments scolaires sont souvent anciens et nécessitent des travaux d'adaptation assez lourds, des réorganisations de la circulation intérieure qui tiennent compte des normes de sécurité, et des engagements financiers importants pour lesquels, soit dit en passant, aucune aide de l'état n'est prévue.

La Commission Communale d'Accessibilité pour les personnes handicapées fera de cette question l'un de ses travaux prioritaires. Un groupe de travail largement ouvert aux services municipaux concernés, aux associations représentatives de parents d'élèves et à l'Inspection Académique sera constitué pour entendre les difficultés

de chacun (enfants, parents, enseignants, soignants,...), réfléchir aux problèmes posés, proposer et préconiser des modes d'action.

L'accessibilité, bien que vecteur important de l'intégration scolaire, ne peut, à elle seule, garantir le suivi de la scolarité de l'enfant handicapé. Il est nécessaire de pouvoir mobiliser, aux moments opportuns, les personnels d'accompagnement, de soins et de rééducation en recherchant l'articulation la plus souple possible avec les phases scolaires proprement dites. A défaut de pouvoir annoncer que la rentrée prochaine verra l'avènement de l'accueil de tout enfant handicapé quel que soit son handicap dans toutes les écoles d'Aubervilliers, nous pourrions, dans une première phase, porter notre attention sur quelques-unes. Mais, me direz-vous, n'irions nous pas, en quelque sorte vers une contradiction de l'esprit généraliste de cette loi ? S'opposant, même, au principe de non-discrimination en « stigmatisant » quelques établissements scolaires comme lieu d'accueil d'enfants handicapés quand d'autres ne le seraient pas ?

A notre tour de répondre, dans ce cas, qu'il est peut-être préférable de procéder à un maillage de notre territoire en identifiant les écoles dans lesquelles des moyens peuvent être mis en oeuvre plus aisément, et que celles-ci, telles des éclaireurs dans ce vaste chantier, seront à même, au fur et à mesure de l'avancée des travaux, de faire profiter, à l'ensemble des autres établissements, de leur vécu et de leur expérience.

Laurence GRARE
Maire Adjointe

VACANCES adaptées, de printemps, d'été ? - c'est maintenant...

Les vacances... !

Profiter des activités, se détendre, se divertir, bouger, tisser de nouveaux liens, sortir de son quotidien, ... un bien indispensable, un droit, mais non sans quelques précautions à prendre, au préalable.

Selon l'adage : «rien ne sert de courir, il faut partir à point», le maître mot pour bien préparer ses vacances et en profiter le plus possible, est l'organisation et de préférence, plusieurs mois à l'avance. Afin de déterminer votre destination, plusieurs points sont à étudier selon votre état de santé, afin de bénéficier d'un encadrement adapté. Tout d'abord, il vous faut délimiter la zone géographique de votre choix. Si vous effectuez vos déplacements en fauteuil roulant, il faudra vous assurer de l'accessibilité du site. Si votre état de santé nécessite un accompagnement particulier concernant vos déplacements, et/ou encore, vos soins, il faudra identifier, avec précision, si la prise en charge proposée lors du séjour comprend l'intervention possible d'auxiliaires de vie sociale, d'infirmiers,

...Enfin, afin d'être pleinement satisfait de votre futur séjour, il vous faudra prendre des informations sur les loisirs proposés... de manière à ne pas vous retrouver sur un séjour dédié aux échecs si vous êtes plutôt adepte des loisirs en plein air !

Pour conclure, demander un devis afin de comparer les différentes formules afin d'en sélectionner une en tenant compte du prix du séjour et de ce qu'il inclut.

Souvent coûteux, en regard de l'accompagnement choisi, ces séjours peuvent faire l'objet d'une demande préalable d'aide au financement.

Vous l'aurez bien compris, c'est donc, dès maintenant qu'il faut s'y atteler afin de déterminer si votre projet est réalisable.

La CMH pourra vous accompagner dans votre projet, en vous orientant sur les organismes et associations à contacter et en vous aidant dans vos démarches d'obtention de financement.

Bonne préparation pour de bonnes futures vacances.

E.D.

PAM PAM PAM, PAM 93 – le service d'aide à la mobilité

Le nouveau dispositif de transport pour les personnes en situation de handicap est enfin arrivé en Seine St Denis !

Un film, une pièce de théâtre, vous tentent, un rendez-vous chez le coiffeur, vos courses mensuelles dans une grande surface, une soirée chez des amis, un dîner galant au restaurant ? On le voit bien, tous les déplacements de la vie quotidienne ont été prévus.

Depuis le 8 octobre, vous pouvez faire appel à ce service si vous êtes bénéficiaire d'une carte d'invalidité ou invalide de guerre et résidant de la Seine St Denis, pour vos déplacements, dans le département, les communes limitrophes du département et à Paris. C'est bien sûr pour répondre à la demande de nombreuses personnes ne pouvant utiliser les transports en commun, que ce service a été mis en place, pour leur permettre de se déplacer dans des véhicules adaptés et pour un coût intéressant. A noter que les transports scolaires pour les jeunes de moins de 20 ans ne font pas partie de ce service, en raison du dispositif déjà en place leur étant réservé.

Ce service financé par le Conseil Général, le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) et le Conseil Général, fonctionne tous les jours de l'an-

née, de 6h00 à minuit, sauf le 1er mai. L'utilisateur qui lui sera délivrée une carte d'abonnement pourra effectuer ses paiements directement.

Les tarifs ont été établis sur forfait, selon des critères de zones :

Zone 1 – 6 euros pour un déplacement dans le département de la Seine St Denis ou à Paris, d'une commune limitrophe du département et vers les aéroports de Roissy Charles De Gaulle.

Zone 2 – 9 euros pour un déplacement dans les Hauts de Seine, le Val de Marne et les aéroports d'Orly.

Zone 3 – 15 euros pour un déplacement en grande couronne, Yvelines, Essonne, Seine et marne et Val

d'Oise.

Pour réserver un déplacement, il faut s'inscrire auprès de PAM 93 qui peut se déplacer au domicile pour remplir cette formalité ou offrir un aller-retour jusqu'à son agence.

Le Conseil Général adressera, dans les prochains jours, un courrier détaillé de l'offre de ce service, à toutes les personnes potentiellement concernées.

Y.B.

INSCRIPTIONS
et réservations
PAM 93
N° AZUR 0810 0810 93
(prix d'un appel local depuis poste fixe)
De 7h00 à 20h00
jusqu'à la veille du départ
Fax : 01 41 56 50 31
8, Allée Sainte Anne
93600 Aulnay S/Bois

BIEN ETRE et SANTE – prendre soin de soi et des autres, à Aubervilliers

S'informer, s'éduquer et transmettre sur les risques de maladies et du mal-être, pour mieux vivre en famille, au travail, dans son quartier, sont les missions de la Maison des pratiques du bien-être et de santé. Un objectif, un seul : contribuer avec la population, à l'amélioration de son bien-être et de sa santé, sur le quartier du Marcreux.

En effet, c'est à la suite d'une réflexion menée par la Municipalité sur la grande précarité des habitants de ce quartier, que ce service, sous la direction du Docteur Luc Ginot a ouvert ses portes en 2003. Les actions menées visent à améliorer le niveau de santé et de bien-être de ses habitants.

Dans le cadre de l'éducation à la santé, des rencontres avec des professionnels, de sensibilisation et de prévention ont lieu régulièrement sur des thèmes de santé tels que : le cancer du sein, le sida, le diabète, le stress, l'hygiène..

Maison de pratiques de bien-être et de santé
1, rue Claude Bernard
93300 Aubervilliers
01 48 11 21 69
sauf le lundi

Des ateliers collectifs tels que l'espace famille qui accueille les mamans du quartier et bientôt, avant la fin de l'année, un atelier d'aide aux devoirs, pour les enfants, en partenariat avec le Programme de Réussite Educative, un atelier de recherche d'emploi qui a lieu tous les jeudis matins, des sorties avec les familles pour découvrir l'environnement culturel, des séances de cinéma en direction des adultes ou des jeunes, concourent, par la proximité et la mixité, à développer la solidarité et à favoriser une meilleure prise en compte de la santé et du bien-être des participants.

Un bilan de santé, gratuit, pourra vous être proposé, à votre demande auprès de l'infirmière, sur une journée, au centre de prévention de Bobigny. Le transport en car ainsi que le petit déjeuner et le déjeuner vous seront offerts.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous.

Y.B.

ACCESSIBILITE – une commission communale

Deux années de travaux et de réalisation d'adaptations pour qu'Aubervilliers devienne accessible à tous. Travaux qui seront officialisés par la création de la Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CCAPH) dont la première séance se tiendra en novembre 2007 !

La Ville s'est engagée et confirme son engagement, non seulement vis-à-vis de la loi, mais, prioritairement, de ses résidants et de la population qui y transite.

Des travaux visibles, déjà réalisés – au CMS : rampe d'accès, au gymnase Manouchian, notamment pour y accueillir la section basket fauteuil : mise en accessibilité des vestiaires, toilettes et douches, au centre nautique : équipement de mise à l'eau, au centre dentaire : aménagement du hall d'entrée, et, cinq carrefours équipés de feux parlants. Nous saluons, au passage, la rampe d'accès du bureau de poste, avenue de la République, construite lors de sa restructuration, l'été dernier.

D'autres réalisations, concernant le bâti, verront le jour dans le dernier trimestre 2007 et courant 2008, telles que : l'installation d'une plate-forme élévatrice et d'un sas avec ouverture automatique des portes, au CCAS, de portes automatiques à la Mairie, une plate-forme élévatrice au CNR (Conservatoire National de Région), ainsi que la mise aux normes d'accessibilité des ascenseurs des bâtiments publics. En ce qui concerne la communication, la mise en accessibilité du site internet de la Ville.

Autant de petits et gros travaux qui concourent à améliorer la vie quotidienne de tous, à commencer par les personnes à mobilité réduite et/ou à déficience sensorielle.

La Commission Communale d'Accessibilité, présidée par notre Maire, Pascal Beudet et réunissant des élus, des représentants : du Conseil Général, des services techniques de la Ville, de Plaine Commune, de la Coordination Municipale du Handicap et des associations représentant les personnes handicapées et usagers, sera force de propositions pour poursuivre et développer ces actions en s'attaquant, notamment, à des gros chantiers tels que ceux des écoles et lieux culturels, comme le théâtre et le cinéma. Cependant, c'est le Bureau Municipal, donc, les élus, à qui reviendra de valider les propositions et financements.

Le journal « Accès Libre » auquel vous pouvez faire part de vos souhaits, opinions, sur la question de l'accessibilité, pour en informer les élus, continuera à être l'interface de communication entre la Municipalité et ses résidants pour rendre compte de l'avancée des réalisations et des propositions de travaux.

Par la CCAPH et le travail déjà réalisé par la Coordination Municipale du Handicap, et les services techniques de la commune, notre ville continuera de tendre, le plus possible vers une accessibilité totale, sinon à l'échéance fixée par la loi (2015), du moins, à l'urgence de l'exigence d'accessibilité de ses concitoyens.

Y.B./S.D.G.

Courrier des lecteurs

Rappel : cet emplacement vous est réservé !...

Acceslibre@mairie-aubervilliers.fr et par courrier postal

COORDINATION MUNICIPALE DU HANDICAP

114, Bld Félix Faure
93300 Aubervilliers

Comité de rédaction : L. Grare – D. Goudard
Y. Bourgeois S. Di Giorgio – E. Desrosiers –
M. Ferreira –

Téléphone : 01 48 34 76 89

Télécopie : 01 48 33 25 47

Messagerie : cmh@mairie-aubervilliers.fr

Carnet d'adresses

M.D.P.H. – Place Handicap 01
48 95 00 00
Maison Départementale des Personnes Handicapées
Immeuble l'Européen
1/3, Promenade Jean Rostand
93000 BOBIGNY

Transport MERAR 06 67 30 03 52
Possibilité de dispense d'avance de frais en cas de prise en
charge du déplacement par la Sécurité Sociale

Pôle Gérontologique 01 48 11 22 03
5, rue du Dr Pesqué – 93300 Aubervilliers
Tous les jours de 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

CCAS
6, rue Charron – 93300 Aubervilliers
Tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Sauf le Jeudi matin (service fermé au public)

Conseil Général
DPAPH – BP 193



Albertisportif – Quad rugby

Après cette turbulente période de coupe du monde de rugby, intéressons-nous au Quad Rugby (ou Muderball), version pratiquée en fauteuil plutôt par des tétraplégiques. Ce sport est devenu sport olympique depuis les jeux de Sydney. Le Quad Rugby connaît un vif succès depuis une vingtaine d'années dans les pays d'Europe de l'est et du nord, ainsi qu'aux USA. En France, son développement s'avère plus difficile, le premier club de Quad Rugby français le THOM (Toulouse Handi Ovalie Muret) fut créé fin 2003.

Les matchs se déroulent en salle, sur un terrain de basket-ball, délimité par les lignes de fond et de touche, de 15 et 28 mètres respectivement. Il est divisé en deux parties par une ligne centrale, sur laquelle se trouve le cercle central. Sur chacune des lignes de fond, deux cônes distants de 8 mètres délimitent les buts. Sur le terrain, à une distance de 1,75 m de chaque but, sont tracées les surfaces de réparation. Seuls trois défenseurs sont autorisés à rester dans la surface de réparation alors que leurs adversaires ne peuvent y rester plus de 10 secondes. Sur l'un des côtés du terrain, en face de la table des arbitres, près des lignes de touche, sont tracées les zones de penalty.

Chaque équipe est composée de quatre joueurs sur le terrain et de huit remplaçants. Le but du jeu est, pour chaque équipe, de marquer, en portant la balle derrière la ligne de but opposée, à savoir en touchant ou dépassant cette ligne avec deux roues. L'équipe ayant atteint le score le plus élevé à la fin du match est déclarée gagnante.

Le match commence lorsque l'arbitre, placé dans le cercle central du terrain, lance le ballon. Le lan-

cer s'effectue entre deux joueurs adverses, à la verticale et plus haut que la hauteur que les joueurs peuvent atteindre. Le ballon ne doit pas toucher le sol avant que l'un des deux joueurs ne l'ait touché. Les autres joueurs prennent place hors du cercle. Les joueurs peuvent, tout en se déplaçant, porter le ballon, le lancer à un coéquipier ou le dribbler. Toutefois, ils doivent passer ou dribbler le ballon au moins une fois toutes les 10 secondes. L'équipe en possession du ballon dispose de 15 secondes pour le sortir de son camp. Après un but, une faute, un temps mort ou une interruption du match, le ballon doit être remis en jeu à partir de la ligne de fond ou à partir des lignes de touche, la faute offensive est sanctionnée par un retrait du ballon, tandis qu'une faute défensive l'est par l'exclusion d'une minute du joueur fautif (le joueur reste dans la zone de penalty). Le joueur sanctionné et exclu temporairement du jeu ne peut remplacer un joueur blessé. Au lieu d'une exclusion d'une minute, l'arbitre peut infliger un penalty, notamment lorsque la faute a été commise à l'encontre d'un joueur en possession du ballon et en place pour marquer un but.

La partie se déroule en quatre périodes de huit minutes chacune, séparées par une pause d'une minute à la fin des première et troisième périodes, et de cinq minutes à la fin de la deuxième. En cas de match nul, il est accordé une prolongation de trois minutes. Chaque équipe a droit à quatre temps morts d'une minute, pendant la durée normale du match, et à un temps mort, pendant la prolongation.

M.F.